28 JUIN 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION PAR VOTE AFFIRMATIF

PROROGATION DE LA VALIDITÉ DE L'AMP POUR FINANCER UN ESPIG EN FAVEUR DU YÉMEN

Référence	Décision
BOD/2021/06-13	**Proposition de prorogation de la validité de l'allocation maximale par pays du Yémen :** Le Conseil d'administration : 1. approuve, à titre exceptionnel, la prorogation jusqu'au 31 décembre 2021 de la validité de l'allocation maximale par pays du Yémen ; 2. demande que le Secrétariat donne suite à la proposition d'organiser une consultation internationale sur l'emploi optimal des ressources du GPE pour appuyer le secteur de l'éducation du Yémen, conformément aux orientations formulées par le Comité exécutif à sa réunion du 28 avril 2021.